



Transmission du contrat de révélation

Par **bagis**, le **21/03/2013** à **02:22**

Bonjour,

Le tuteur professionnel d'un héritier signe le contrat de révélation d'un cabinet de généalogie. Ce dernier remet le tableau de dévolution au notaire et l'héritier sous tutelle décède avant que le notaire n'ait bougé.

Les enfants de cette personne entrent en représentation de leur parent dont la succession est en cours.

Ma question : les enfants sont-ils liés par le contrat signé?

PS 1: Sans qu'il ait été fait mention du contrat, le généalogiste soumet aux enfants une procuration de mandat spécial.

Merci de m'éclairer